

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Livret Candidat

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS

Classe de Terminale

APSA : Badminton en simple



Session 2024

Cette brochure présente pour l'Académie de Clermont-Ferrand l'évaluation ponctuelle de l'enseignement optionnel EPS en classe de terminale du Baccalauréat Général et Technologique sur le programme de l'année de terminale pour la session 2024.

En référence à l'arrêté du 2 juin 2021 (BO n°25 du 24 juin 2021), la note de service du 25 octobre 2021 (BO n°41 du 4 novembre 2021) et de la note de service du 23 mars 2022 (BO n°15 du 14 avril 2022).

Conformément à la note de service du 25-10-2021, un **choix entre deux modalités de passation de l'évaluation de l'enseignement optionnel EPS** est proposé aux candidats individuels :

1. une modalité de passation consistant en deux séries d'évaluations ponctuelles, une à la fin de l'année de première sur le programme de première, l'autre à la fin de l'année de terminale sur le programme de terminale ;
2. une modalité de passation consistant en une unique série d'évaluations ponctuelles organisées l'année de la délivrance du diplôme du baccalauréat.

Le résultat obtenu par le candidat individuel à chacune de ces évaluations ponctuelles est affecté d'un coefficient 2 lorsque l'évaluation ponctuelle porte sur le programme d'une année (première ou terminale), et d'un coefficient 4 lorsque l'évaluation ponctuelle porte sur le programme des deux années du cycle terminal.

EVALUATION SUR LE PROGRAMME DE TERMINALE

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation de l'enseignement optionnel en éducation physique et sportive (EPS) vise à apprécier les différents attendus de cet enseignement qui prolonge l'enseignement commun d'EPS en proposant des expériences approfondies. Comme précisé dans le programme (arrêté du 2 juin 2021 paru au BOENJS n° 25 du 24 juin 2021), les candidats doivent montrer des compétences pour pratiquer une ou des activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) et pour réfléchir sur leur propre activité physique à partir de thèmes d'étude issus de la liste ci-dessous :

- activité physique, sportive, artistique et **égalité entre les femmes et les hommes**
- activité physique, sportive, artistique et **santé**
- activité physique, sportive, artistique et **prévention, protection des risques**
- activité physique, sportive, artistique et **spectacle**
- activité physique, sportive, artistique et **inclusion**
- activité physique, sportive, artistique et **environnement**
- activité physique, sportive, artistique et **entraînement**

Modalités d'évaluation :

Les candidats sont évalués sur **deux parties** :

- une pratique physique définie nationalement
- un oral.

Ces deux parties se déroulent le même jour pour chaque candidat.

Attention : Un candidat faisant l'objet d'une dispense à l'examen ponctuel terminal dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut se présenter à l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement optionnel d'EPS.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

- *Première partie : compétences relatives à la pratique des Apsa*

Le candidat réalise une épreuve de badminton en simple dont les précisions et barèmes sont définis dans le référentiel national ci-joint.

- *Deuxième partie : connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec sa pratique*

L'oral, d'une durée de 15 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique.

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une problématique mettant en lien le thème d'étude et sa propre pratique en s'appuyant sur l'Apsa de son choix. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'approfondir son argumentation et la réflexion sur sa pratique et son entraînement en investiguant des connaissances diversifiées sur la thématique choisie et sa mise en relation avec sa pratique personnelle et l'Apsa choisie.

Notation

La partie pratique est notée sur 12 points.

La partie orale est notée sur 8 points.

La somme de ces deux parties (pratique et orale) constitue la note d'enseignement optionnel sur 20 points.

Candidats sportifs de haut niveau

Les candidats sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs ou les sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport bénéficient des modalités d'évaluation suivantes :

- ils passent l'évaluation orale telle que définie plus haut, sans adaptation particulière. Cette évaluation est notée sur 8 points ;
- ils sont dispensés de la partie pratique physique, pour laquelle ils bénéficient automatiquement de 12 points, sous réserve de s'être bien présentés à l'oral.

Première partie : compétences relatives à la pratique des Apsa

BADMINTON EN SIMPLE

Épreuve pratique

Les règles essentielles sont celles du badminton. Les matchs se jouent en deux sets de 11 points. À l'issue d'un temps d'échauffement, les candidats sont répartis dans des poules de niveau homogène. Chaque candidat(e) dispute au moins deux matchs contre des adversaires de niveau proche. Le positionnement du niveau de jeu du candidat (item 1 : Qualité des techniques au service de la tactique) est la 1^{ère} étape de l'évaluation, déterminante pour la suite et l'attribution des points. « La pertinence et l'efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force » (item 2) sera appréciée au regard de l'évolution du score entre les 2 sets de chaque match avec une échelle de points déterminée par le niveau de jeu du candidat(e) (ou de la poule), les points étant répartis selon les 6 cas de figure répertoriés.

À propos du principe d'équilibre du rapport de force : Pour que les compétences attendues soient révélées, les candidats qui se rencontrent doivent être de niveau homogène (rapport de force équilibré). Ainsi, filles et garçons peuvent être évalués au sein d'une même poule. Il faut cependant veiller à ce que le niveau des candidates filles soit apprécié et évalué en fonction de celui des autres filles (idem pour les candidats garçons).

Veiller à valoriser de manière équitable des registres ou des styles de jeu qui peuvent être différents (vitesse de frappes, exploitation du volume et des espaces).

Les évaluateurs ont la responsabilité de tenir compte de ces différences dans les appréciations qualitatives et le passage à la note. Les appréciations et notes sont attribuées sans comparer les prestations des filles avec celles des garçons.

8/20	Tactique : projet de gain de match Qualité des techniques au service de la tactique. Rapidité et équilibre des déplacements, placements et replacements	0 point à 2,75 points Construit et marque grâce à des renvois variés dans l'axe central essentiellement. Produit des frappes de rupture (descendantes ou éloignées de l'adversaire sur la profondeur ou la largeur) sur un volant haut en zone avant. Déplacements limités et/ou désorganisés qui perturbent les actions de frappe. Les actions de déplacement – frappe-replacement sont juxtaposées. Le replacement est souvent en retard ou parfois absent.	3 points à 5,75 points Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées dans la profondeur ou la largeur ou avec un coup accéléré, déplace l'adversaire. Utilise un coup prioritaire efficace. Reconnaît et exploite un volant favorable afin de créer la rupture. Déplacements et placements sous le volant souvent efficaces dans les phases de moindre pression.	6 points à 8 points Tant qu'il n'est pas trop proche du fond du court et/ou en crise de temps et/ou sur son revers haut, construit et marque avec des trajectoires variées et plus précises (en hauteur, longueur, direction et vitesse) dans un espace de jeu élargi : alterne les zones visées (frappes placées éloignées du centre), utilise des frappes descendantes ralenties ou accélérées. Le candidat peut privilégier aussi bien la dominante vitesse (trajectoires tendues descendantes ou plates) que l'exploitation du terrain (par le volume) pour gagner l'échange. Fixe, déborde, exploite le revers haut de fond de court adverse. Déplacements synchronisés et coordonnés sur tout le terrain même dans les phases de pression forte :

	Variété, qualité et efficacité des actions de frappes	<p>Le candidat joue de face le plus souvent (en frappe haute), il joue rarement bien placé (en fente au filet et avec une préparation de profil en frappe haute).</p> <p>La prise de raquette est inadaptée</p> <p style="text-align: center;">Niveau A</p>	<p>Le candidat se déplace en pas chassés (ou courus) et joue en équilibre.</p> <p>Se replace sans attendre vers le centre du terrain.</p> <p>Le candidat sort du jeu de face : placement de profil en frappe haute haute à mi-court ou en fond de court et placement à l'amble en fente avant pour les frappes au filet.</p> <p>La prise de raquette est parfois adaptée (prise universelle)</p> <p style="text-align: center;">Niveau B</p>	<p>les actions de déplacement – frappe se superposent régulièrement et permettent de jouer en équilibre bien placé. Le remplacement, quasi systématique, prend parfois en compte la trajectoire émise (remplacement tactique).</p> <p>La prise de raquette universelle est systématisée. Adapte parfois sa prise en revers.</p> <p style="text-align: center;">Niveau C</p>				
4/20	Efficacité des choix stratégiques et engagement dans le duel	Évolution du score entre les 2 sets			Niveau A	Niveau B	Niveau C	
		cas 6 :	Gagne les 2 sets en augmentant l'écart sur le second set			3,5	3,75	4
		cas 5 :	Gagne les 2 sets avec dans le 2 ^e set un écart de points inférieur ou égal à celui du 1 ^{er} set			3	3,5	3,75
		cas 4 :	Gagne le second set après avoir perdu le 1 ^{er}			2,5	3,25	3,5
		cas 3 :	Perd le second set après avoir gagné le 1 ^{er}			2	3	3,25
		cas 2 :	Perd les 2 sets en réduisant l'écart d'au moins 2 points sur le second set.			1,5	2,5	3
		cas 1 :	Perd les 2 sets sans évolution positive du score sur le second set			1	2	2,75
		Pour chaque match réalisé, l'évolution du score (cas 1 à 6) détermine le nombre de points obtenus en fonction du niveau de jeu du candidat (A, B ou C). La note globale sur 4 résulte de la moyenne des notes ainsi obtenues.						

Deuxième partie : connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec sa pratique

L'oral, d'une durée de 15 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique, parmi la liste des thèmes suivants :

- activité physique, sportive, artistique et **égalité entre les femmes et les hommes**
- activité physique, sportive, artistique et **santé**
- activité physique, sportive, artistique et **prévention, protection des risques**
- activité physique, sportive, artistique et **spectacle**
- activité physique, sportive, artistique et **inclusion**
- activité physique, sportive, artistique et **environnement**
- activité physique, sportive, artistique et **entraînement**

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une problématique mettant en lien le thème d'étude et sa propre pratique en s'appuyant sur l'Apsa de son choix. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'approfondir son argumentation et la réflexion sur sa pratique et son entraînement en investiguant des connaissances diversifiées sur la thématique choisie et sa mise en relation avec sa pratique personnelle et l'Apsa choisie.